

Corrigé – Brevet 2026 – histoire-géographie-EMC – Métropole

Analyser et comprendre des documents en géographie : les espaces de faible densité et leurs atouts,
Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères historiques : l'Europe, un théâtre
majeur des guerres totales (1914-1945), Situation pratique : Faire vivre la démocratie par l'engagement

Corrigé détaillé rédigé par Ben, professeur particulier – benprofparticulier.fr

Exercice 1 – Analyser et comprendre des documents en géographie : les espaces de faible densité et leurs atouts (15 pts)

1. L'espace de faible densité présenté est le **Morvan** (avec son Parc naturel régional), qui appartient à la région **Bourgogne-Franche-Comté**.
2. L'affiche s'adresse aux **usagers du métro parisien**, c'est-à-dire aux citoyens de l'agglomération parisienne, interpellés comme « les joggeurs du métro ».
3. Deux acteurs parmi : le **Collectif Tourisme Bourgogne ; Bourgogne-Franche-Comté Tourisme** ; les **Agences de développement touristique** de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne ; le **Parc naturel régional du Morvan**.

💡 **Astuce.** « Réponse courte » ne veut pas dire « réponse vague » : recopie le nom exact des acteurs tel qu'il figure dans le document, sans phrase inutile.

4. L'IGP est importante pour les producteurs de sapins Nordmann pour plusieurs raisons. D'abord, c'est un label officiel européen qui garantit l'origine du produit : il permettrait de « placer le Morvan en fleuron du made in France », avec « la première certification d'une production de sapins française ». Ensuite, il aide les producteurs à résister à la concurrence étrangère : « On défend une production française face au Danemark et à la Belgique qui inondent l'Europe ». Enfin, il garantit « une culture plus respectueuse de l'environnement » (bio ou label « Plante bleue », moins d'engrais et de produits phytopharmaceutiques), ce qui valorise leurs sapins auprès des consommateurs.

5. Les espaces de faible densité comme le Morvan disposent de nombreux atouts. Ils offrent des paysages naturels préservés et de grands espaces : l'affiche montre un randonneur sur des rochers de granite dominant un vaste paysage de collines et de forêts, idéal pour le tourisme vert et les sports de nature, ce qui attire des citoyens en quête de calme et d'air pur. Ils possèdent aussi des productions agricoles de qualité, reconnues par des labels : les sapins Nordmann du Morvan sont « leaders du marché en France » et pourraient obtenir une IGP. Ces atouts sont valorisés par de nombreux acteurs (région, départements, Parc naturel régional, producteurs). Grâce à eux, et au développement du télétravail, certains espaces de faible densité attirent aujourd'hui de nouveaux habitants (néoruraux) et des touristes.

⚠ **Piège.** La question 5 porte sur les **deux** documents : prends au moins un exemple dans chacun (le tourisme et les paysages pour le document 1, la production labellisée pour le document 2), puis ajoute une connaissance personnelle.

Exercice 2 – Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères historiques : l'Europe, un théâtre majeur des guerres totales (1914-1945) (25 pts)

1. Développement construit (18 points)

Plan : I. Le régime de Vichy, un régime autoritaire, antisémite et collaborationniste (1940-1944) ; II. La Résistance, de l'appel du 18 juin à l'unification ; III. La Libération et le rétablissement de la République (1944-1946).

En juin 1940, la France est vaincue par l'Allemagne nazie. Le maréchal Pétain, devenu chef du gouvernement, signe l'armistice le 22 juin 1940 : le nord et l'ouest du pays sont occupés par les Allemands. Le 10 juillet 1940, les parlementaires réunis à Vichy lui votent les pleins pouvoirs, ce qui met fin à la III^e République. Quelles sont les caractéristiques du régime de Vichy et comment la Résistance a-t-elle lutté pour rétablir la République ?

Tout d'abord, le régime de Vichy est un régime anti-démocratique. La République est remplacée par l'« État français » : Pétain concentre les pouvoirs, il n'y a plus d'élections et le Parlement ne se réunit plus. La devise « Liberté, Égalité, Fraternité » est remplacée par « Travail, Famille, Patrie ». La propagande développe le culte du Maréchal et prône une « Révolution nationale » qui veut revenir aux valeurs traditionnelles. Ce régime est aussi antisémite : dès le 3 octobre 1940, le premier statut des Juifs les exclut de nombreux métiers, comme la fonction publique et l'enseignement. Enfin, Vichy choisit la collaboration avec l'Allemagne nazie, symbolisée par la rencontre entre Pétain et Hitler à Montoire en octobre 1940. La police française participe aux arrestations de Juifs, comme lors de la rafle du Vel d'Hiv, les 16 et 17 juillet 1942, où environ 13 000 personnes sont arrêtées à Paris. Au total, environ 75 000 Juifs sont déportés depuis la France. En 1943, Vichy crée la Milice pour traquer les résistants et met en place le Service du travail obligatoire (STO) en Allemagne.

Ensuite, face à Vichy et à l'occupant, la Résistance s'organise. Le 18 juin 1940, depuis Londres, le général de Gaulle lance à la radio de la BBC un appel à poursuivre le combat : c'est la naissance de la France libre et de ses Forces françaises libres. En France, la Résistance intérieure regroupe des mouvements et des réseaux qui diffusent des tracts et des journaux clandestins, renseignent les Alliés et organisent des sabotages ; à partir de 1943, beaucoup de jeunes qui refusent le STO rejoignent les maquis. Envoyé par de Gaulle, Jean Moulin unifie ces mouvements : le Conseil national de la Résistance (CNR) se réunit pour la première fois le 27 mai 1943. Les résistants partagent des valeurs communes : la liberté, la démocratie, le refus de l'occupation et de l'antisémitisme.

Enfin, la Résistance prépare et accomplit le rétablissement de la République. Le programme du CNR, adopté le 15 mars 1944, prévoit le retour de la démocratie et du suffrage universel ainsi que de grandes réformes sociales. Après les débarquements alliés en Normandie, le 6 juin 1944, puis en Provence, le 15 août 1944, les Forces françaises de l'intérieur (FFI) participent à la Libération du territoire ; Paris est libéré le 25 août 1944. Le Gouvernement provisoire de la République française (GPRF), présidé par de Gaulle, déclare nuls les actes de Vichy et rétablit la légalité républicaine. Il accorde le droit de vote aux femmes (ordonnance du 21 avril 1944), crée la Sécurité sociale en 1945 et prépare une nouvelle Constitution : la IV^e République est fondée en 1946.

Ainsi, le régime de Vichy est une dictature anti-démocratique, antisémite et collaboratrice, qui a participé à la persécution des Juifs. Contre lui, la Résistance, extérieure et intérieure, unifiée autour de de Gaulle et de Jean Moulin, a combattu au nom des valeurs républicaines et a permis, à la Libération, le retour d'une République plus démocratique et plus sociale.

 **Astuce.** La consigne a deux parties (« présentez » Vichy, « expliquez » le rôle de la Résistance) : consacre au moins un paragraphe à chacune et réutilise les cinq mots proposés (anti-démocratique, antisémitisme, collaboration, valeurs de la Résistance, Libération). « Au moins 30 lignes » : vise une copie d'une page et demie environ.

2. Comprendre et utiliser des repères historiques (7 points)

Sur l'annexe, la frise va de 1910 à 1950 ; chaque petite graduation représente **un an**.

a) Dates à écrire dans les cadres, puis à relier à la bonne graduation de la frise :

- **Révolution russe : 1917** (prise du pouvoir par les bolcheviks de Lénine en octobre 1917) → 7^e graduation après 1910 ;
- **Hitler devient chancelier : 1933** (30 janvier 1933) → 3^e graduation après 1930 ;
- **Victoire du Front populaire : 1936** (élections législatives d'avril-mai 1936) → 6^e graduation après 1930.

b) Colorier sur la frise la période de la **Première Guerre mondiale**, de **1914 à 1918** (4^e à 8^e graduation après 1910), en écrivant « 1914 » au début et « 1918 » à la fin de la zone coloriée, avec une légende (« Première Guerre mondiale »).

c) Un événement important de la Seconde Guerre mondiale, daté et relié à la frise, par exemple :

Débarquement allié en Normandie : 6 juin 1944 (4^e graduation après 1940). Autres réponses acceptées : invasion de la Pologne par l'Allemagne (1^{er} septembre 1939), appel du 18 juin 1940, bataille de Stalingrad (1942-1943), bombardement atomique d'Hiroshima (6 août 1945), capitulation de l'Allemagne (8 mai 1945).

△ **Piège.** Relier un cadre à « environ » la bonne année ne rapporte pas les points : compte les graduations depuis la dizaine la plus proche et trace un trait net jusqu'à la graduation exacte. N'oublie pas de rendre l'annexe dans ta copie.

Enseignement moral et civique – Situation pratique : Faire vivre la démocratie par l'engagement (20 pts)

1. Le gouvernement a mis en place la **plateforme JeVeuxAider.gouv.fr**, lancée en mars 2020, qui met en relation les bénévoles avec les associations et les organisations publiques.

2. Deux objectifs parmi : « lutter contre l'isolement » ; « collecter des biens de première nécessité » ; « porter des repas aux plus fragiles » ; agir dans des domaines comme « la protection de la nature » ou « le sport pour tous » ; plus largement, « agir pour l'intérêt général ».

3. L'expression « Je veux aider » correspond à la valeur de **Fraternité** : sur l'affiche, elle remplace ce troisième terme de la devise (« Liberté. Égalité. Je veux aider. »).

4. L'engagement bénévole fait vivre la fraternité, car chacun aide gratuitement les autres, notamment les plus fragiles, dans une société du « chacun pour tous ». Il fait aussi vivre la liberté, puisque l'engagement est volontaire, et l'égalité, avec des actions comme « la santé pour tous » ou « le sport pour tous ». Les citoyens participent ainsi eux-mêmes à l'intérêt général, comme le veut le principe d'un « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple » (article 2 de la Constitution de 1958).

5. Exemple de lettre de motivation :

Madame, Monsieur,

Élève de troisième, je souhaite profiter des prochaines vacances scolaires pour m'engager comme bénévole grâce à JeVeuxAider.gouv. Je voudrais agir dans le domaine de la solidarité, et plus précisément de la lutte contre l'isolement des personnes âgées, car beaucoup d'entre elles se sentent seules, surtout pendant les vacances. Concrètement, je propose d'animer, avec une association, des après-midi de jeux de société et des ateliers pour apprendre à envoyer des messages et à passer des appels vidéo à leur famille. Par cet engagement, je veux faire vivre la fraternité, en aidant ceux qui en ont besoin, et l'égalité, en permettant à chacun d'avoir accès au numérique. Je suis convaincu que chaque contribution au profit du collectif compte.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

⚠ **Piège.** Ne signe pas ta lettre et n'écris aucun nom (ni le tien, ni celui de ton collègue) : la consigne l'interdit pour respecter l'anonymat. Vérifie aussi que tu as bien les deux éléments exigés : un **domaine d'action** et au moins une **idée concrète**, reliés aux valeurs de la République.

Conseils pour le jour J

L'épreuve dure 2 heures pour trois exercices : compte environ 30 minutes pour l'exercice de géographie, 50 minutes pour le développement construit et la frise, et 30 minutes pour l'EMC, en gardant 10 minutes de relecture. Le développement construit vaut à lui seul 18 points et la consigne demande « au moins 30 lignes » : c'est là que se joue la note, alors ne le bâcle pas en fin d'épreuve.

Respecte la longueur demandée pour chaque question : une « réponse courte » se recopie directement du document, une réponse « de 3 à 4 lignes » doit contenir au moins deux éléments justifiés par des citations. Dans le développement construit, chaque idée doit être appuyée par une date ou un exemple précis (10 juillet 1940, statut des Juifs, rafle du Vel d'Hiv, appel du 18 juin, CNR, 25 août 1944).

Enfin, pense à l'annexe : complète-la soigneusement (dates exactes, traits précis, couleur et légende) et glisse-la dans ta copie avant de la rendre. Pour la lettre d'EMC, n'oublie ni la formule d'appel ni la formule de politesse, mais ne signe jamais.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).